

Nouveau cumul emploi-retraite : combien gagnerez-vous sur vos pensions Cnav et Agirc-Arrco ?

Benoît LETY

Reprendre ou poursuivre une activité après votre départ à la retraite sera désormais bien plus intéressant, financièrement parlant. A condition de partir à taux plein ! Mais combien pouvez-vous espérer toucher en plus sur vos pensions de base et complémentaire ? Voici deux exemples chiffrés.

Reprendre le travail après avoir fêté votre départ à la retraite, c'est possible. C'était déjà le cas. Mais la réforme des retraites vise justement à encourager les néo-retraités à continuer à cotiser. Et ce avec une carotte à la clé : si vous avez liquidé vos droits à taux plein, ce cumul emploi-retraite va vous permettre d'accumuler de nouveaux points Agirc-Arrco et d'ouvrir droit à une seconde pension Assurance retraite.

EN DÉTAIL. [Assurance retraite, Agirc-Arrco... Pourquoi le cumul emploi-retraite devient plus intéressant](#)

Poursuivre ou reprendre une activité salariée va évidemment vous permettre de percevoir une double rémunération le temps du cumul emploi-retraite, dans la formule « cumul intégral » (lire l'article « en détail » ci-dessus). C'était déjà le cas. La nouveauté porte sur les nouveaux droits. Reste à savoir combien vous gagnerez en plus, sur votre retraite ainsi reboostée, une fois que vous aurez arrêté toute activité rémunérée. MoneyVox a demandé au cabinet retraite [Origami & Co](#) de réaliser des simulations.

Exemple 1. Mathilde travaille à mi-temps pendant 3 ans

Quel cumul ? Mathilde est partie à la retraite en 2023, à taux plein, à 65 ans. Elle touche une pension brute globale de 2 000 euros (Cnav + Agirc-Arrco). Elle exerce une nouvelle activité à mi-temps, avec un salaire de 1 200 euros bruts, pendant 3 ans en cumul-emploi-retraite.

Combien ? 43 euros bruts par mois en plus sur sa retraite de base, et 18 euros bruts par mois sur sa pension Agirc-Arrco, soit **61 euros en plus** grâce à ses 3 années de cumul emploi-retraite à mi-temps.

Exemple 2. Joël reprend une activité rémunérée à 3 000 euros mensuels

Quel cumul ? Joël est parti à la retraite en 2023, à taux plein à 65 ans. Il a une pension de 3 000 euros au total (base + complémentaire). Il a une nouvelle activité à temps plein, pour un nouveau salaire de 3 000 euros nets, pendant 1 an.

Combien ? 48 euros bruts par mois en plus sur sa pension du régime général versée par la Carsat, et 18 euros bruts par mois sur sa complémentaire, soit **66 euros en plus** grâce à son année supplémentaire en cumul emploi-retraite à temps plein et avec un salaire conséquent.

Combien, grand maximum ?

Assurance retraite. Votre pension de base « bis » ne pourra pas dépasser 5% du [plafond](#)

[annuel de la sécurité sociale](#), ce qui correspond actuellement à 2 200 euros par an et donc un peu plus de 183 euros par mois, grand maximum, en sachant que ce plafond annuel est revalorisé chaque année (193 euros par mois maximum en 2024). « **Pour atteindre ce plafond il faut travailler 10 ans avec un salaire de 1 600 euros mois ou 3 000 euros sur 5 ans** », estime Marilyn Vilardebo, présidente-fondatrice du cabinet Origami & Co.

Agirc-Arrco. Les nouveaux droits ou points complémentaires seront limités au plafond annuel de la Sécurité sociale, à 3 864 euros grand maximum pour un cumul prenant fin en 2024.

A savoir. Si vous poursuivez dans la même entreprise, sans période de transition, alors vous ne cotiserez pour de nouveaux droits à retraite qu'au bout de 6 premiers mois après la liquidation de vos droits à la retraite.